

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 136 (1991)
Heft: 6

Artikel: Réponse au lieutenant Alexandre Mossu
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la suite d'un article du lieutenant-colonel Hervé de Weck, consacré au colloque 1990 de la Commission internationale d'histoire militaire

La réaction d'un historien roumain

Bucarest, le 19 février 1991

Cher collègue,

(...) j'ai reçu le N° 12 de la *Revue militaire suisse* où il a été signalé un compte rendu sur le Congrès de Madrid. J'ai lu avec intérêt vos observations sur les aspects surtout méthodologiques des communications présentées par les diverses délégations. Bien sûr, un titre important comme «Glasnost et pérestroïka en Roumanie» attirera l'attention. Mais, avec regret, j'ai constaté que vous avez fait des appréciations surtout sur l'aspect politique de l'ancienne historiographie roumaine qui, en dépit des interventions idéologiques – le culte de la personnalité dans les derniers dix ans surtout –, a eu d'importantes contributions même dans l'histoire militaire (et vous les connaissez).

Je pense que vous avez été influencé par une sorte de propagande, bien dirigée, d'abord «politique», qui se prononce contre le nouveau régime établi en Roumanie après la Révolution de décembre, et puis «scientifique» (surtout hongroise), pendant que l'activité des historiens roumains (sur le plan extérieur) est encore très réduite. Je ferai le mieux possible pour vous informer sur tous les aspects, pour que vous ayez des opinions bien fondées.

D'abord, il ne s'agit pas, dans mon pays, d'une «pérestroïka» qui est un phénomène spécifique à la société soviétique. En Roumanie s'est déroulée une révolution, pas un coup d'Etat dont les scénarios, je sais, ont été diffusés largement (et en plusieurs variantes) par les mass media et par une partie (en réalité très petite comme nombre mais disposant des moyens) de l'opposition «dissidente».

Cher collègue, vous savez très bien que la vérité sur l'histoire d'une nation se relève par des études approfondies. L'affirmation de l'origine daco-romaine, l'ancienneté et la continuité de vie, de mœurs, d'un mode d'existence, de l'aspiration à l'indépendance ne représentent pas des «confections communistes»; tous les scientifiques (...) savent ces traits de l'histoire roumaine. Et nous ne pouvons pas changer la vérité, nos droits comme un des plus anciens peuples de l'Europe. La mutation dont vous parlez doit être en premier lieu de dire toute la vérité, même quand elle est dure ou pas plaisante.

(...) La communication que j'ai eu l'honneur de présenter (...) sur la personnalité du maréchal Alexandru Averescu (...) représente une ouverture dans l'historiographie roumaine, car, avant la Révolution, il n'a pas été permis de tenir, à l'étranger surtout, une telle communication. En ce qui concerne les moyens de recherche et la méthodologie, (...) la rédaction, le langage, je sais très bien – et nous faisons tous des efforts –, de dépasser les clichés, les stéréotypes, d'apprendre de nos collègues et amis historiens plus expérimentés. Voilà pourquoi nous apprécions les conseils sincères et les bons contacts. (...)¹

Dumitru Preda

¹ Dans le numéro de décembre 1990, nous écrivions à propos de l'histoire en Roumanie: «Jusqu'aux événements de 1989, les travaux présentés par les historiens de l'est de l'Europe s'avéraient d'une valeur qui semblait en relation avec le régime sous lequel ils vivaient. (...) Les Roumains, dans leurs communications, célébraient d'abord le culte du «Conducator», ce «fleuve de la pensée», ainsi qu'une conception très subjective de la genèse, de la naissance et de l'évolution de l'Etat roumain indépendant. A Madrid, en août dernier, on s'attendait à une mutation consécutive à la révolution de décembre 1989. Il ne semble pas que, dans le domaine de la science historique, celle-ci ait apporté de grands changements. Un indice que le changement de régime n'était en fait qu'une révolution de palais?» (lieutenant-colonel H. de Weck)

Réponse au lieutenant Alexandre Mossu

(voir RMS N° 5/91, page 26)

Si nous avions le choix entre une armée de milice basée sur le service obligatoire et une armée de volontaires («professionnalisée»), nous pourrions, avec raison et sérieux, débattre des avantages et inconvénients respectifs des deux systèmes, et vous en avez évoqué pertinemment un certain nombre.

Mais voilà, nous n'avons pas le choix! Cela pour une raison simple: nous n'aurions pas assez de volontaires pour disposer d'une force armée autre que symbolique, sans efficacité militaire.

Les corps de police urbains et cantonaux, le corps des gardes frontière ont des difficultés chroniques à recruter des agents. Il est donc illusoire de croire que le «corps militaire» serait plus attractif. Restons donc fidèles au système de milice. Prôner une armée de métier n'est, dans notre pays, qu'une nouvelle manière de chercher à nous priver d'armée.

Soyez cordialement salué.

Denis Borel, divisionnaire retraité

Lettre-défi d'un lieutenant

Qui lui répondra de manière fondée, homme politique ou officier de métier? Quitte, d'ailleurs, à lui donner raison, en tout ou partie!

MM.,

Une question, ou plutôt une remarque, me brûle les lèvres depuis des mois, si ce n'est des années, et ce d'autant plus en ces temps où chacun croit pouvoir donner les réponses adéquates aux innombrables problèmes dans lesquels notre pays s'est fourvoyé: Pourquoi personne ne s'est-il jamais véritablement préoccupé, récemment et à ma connaissance, de faire une enquête sérieuse, objective et accessible au public, sur la solution d'une armée *partiellement ou entièrement* professionnalisée?

A chaque fois qu'un jeune inconscient, bien souvent issu des grenadiers, ose poser cette question à des instructeurs ou à ses supérieurs, voire à ses camarades, on lui objecte un prix inabordable, un danger colossal pour notre belle nation, une dichotomie citoyen-soldat, les fondements de nos institutions, et caetera. Ces objections sont toujours les mêmes, et surtout jamais étayées par des propos crédibles, comme on souhaiterait en entendre de nos chefs. Aucune source ne semble avoir été mise à la disposition des citoyens qui osent s'intéresser à cet épineux problème. On a pourtant déjà créé des commissions pour moins que cela.

Je considère qu'en l'occurrence le fardeau de la preuve incombe bien au défendeur, à savoir les autorités ou les professionnels de la branche: c'est à eux d'apporter des arguments qui permettront, cas échéant, de mettre à mal les postulats de ceux qui osent prétendre que, devant le raffinement et la complexification constante des armes, le système de milice n'est, dans certaines troupes, que de la poudre aux yeux.

Un autre moyen, politico-juridique, à l'encontre de ces thèses novatrices réside dans le principe prétendument immuable de l'armée de milice, pilier de notre société: la révision de quelques articles de notre Loi fondamentale ne saurait effrayer nos constitutionnalistes, qui en ont vu d'autres. Avant l'introduction du suffrage féminin et de l'égalité des sexes, combien de politiciens ont-ils dénoncé les dangers de ces «révolutions». Le réalisme a pourtant vaincu, il y a 10 ans, en la forme d'un nouveau paragraphe à l'art. 4 Cst. Or je me permets de penser que les arguments timides et peureux qui font actuellement la guerre à l'armée partiellement professionnalisée ne sont pas d'une meilleure veine que ceux des défenseurs de la supériorité masculine et que, de surcroît, ils révèlent non seulement une certaine peur de la vérité, mais encore un souci de plaire, de ne pas trop brusquer la trop lourde et lente mentalité qui s'est ancrée dans l'esprit de nos dirigeants, et dont on souhaite qu'elle fasse place à un tempérament nettement plus énergique et ouvert, dans l'optique d'une politique européenne et réaliste.

Cette lettre n'a qu'un but: je souhaiterais vivement que l'une des personnes, ô combien avisées, qui s'expriment dans les colonnes de votre journal, aborde ce problème d'une manière détaillée. Si cela ne devait être possible, pour des raisons que je comprendrais fort bien, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me signaler à qui m'adresser pour accéder aux sources de renseignements que j'aurais peut-être, par inadvertance, négligées.

D'avance je vous remercie... etc.

Lt Alexandre Mossu

Lettre publiée avec l'assentiment de son auteur. Qui relèvera le gant?